

# REGLEMENT ALPIN CSND 2021/2022

Version du 24 novembre 2011

## AVANT PROPOS COVID

Merci de suivre les recommandations de la FFS au jour le jour. [Fédération | FFS](#)

Le BTR et le Comité se conformeront aux directives de la FFS et informeront les clubs en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

## 1 REGLES GENERALES

### 1.1 BUREAU TECHNIQUE REGIONAL (BTR)

Toutes les épreuves de ski alpin sont placées sous le contrôle et la responsabilité du BTR.

Les règles en vigueur et applicables à toutes les épreuves sont les règles internationales (RIS) et les règles édictées par la commission sportive nationale de la Fédération Française de Ski. [Fédération | FFS](#)

Le BTR et le secrétariat du CSND sont les référents pour tous problèmes, renseignements, modifications calendrier, homologation pistes, licence...

### 1.2 COMPOSITION ET ROLE DU BTR

La composition du BTR est disponible sur le site du Comité [Comité Dauphiné](#)

Conformément aux directives de la Commission Nationale Règles et Contrôles il :

- o Coordonne les propositions des clubs organisateurs d'épreuves, établit le calendrier régional et procède à son inscription dans le calendrier fédéral.
- o Etablit les dossiers d'homologation ou ré homologation des pistes.
- o Contrôle la régularité et la conformité de chaque épreuve.
- o Organise les formations des officiels de course (Juge de compétitions, chronométreur, directeur technique ...).

### 1.3 CALENDRIER DES EPREUVES

Toute course organisée par un club affilié à la FFS, quel que soit son niveau, doit être inscrite dans le calendrier fédéral, et avoir un codex, que l'épreuve soit homologable ou non.

La demande d'inscription d'une épreuve doit émaner d'un club ou d'un groupe de clubs FFS, d'un comité départemental ou régional de ski.

La demande doit être déposée auprès du BTR.

### 1.4 HOMOLOGATION DES EPREUVES

La présence d'un Délégué Technique, à jour de son recyclage, est obligatoire sur toutes les épreuves inscrites au calendrier fédéral, hormis les courses de promotion. S'il n'y a pas de Délégué Technique présent, l'épreuve ne peut se dérouler.

En cas de non-respect de cette clause, en présence d'incidents ou accidents :

- o La responsabilité pénale du président est engagée,
- o Il n'y a pas de couverture d'assurance par la FFS.

Le délégué technique est le garant du respect des règles. L'homologation de l'épreuve est donnée par sa signature.

Sur le rapport de course, doivent figurer les officiels licenciés FFS et à jour de leur diplôme :

- o Délégué technique
- o Directeur d'Epreuve : Doit être Juge de Compétition
- o Chronométrateur officiel : Pour rappel le doublage manuel est obligatoire sur toutes les courses
- o Traceurs : Diplômé Traceur Fédéral ou Traceur Fédéral Expert pour les épreuves de vitesse SG.
- o Arbitre et Arbitre Adjoint pour les épreuves de vitesse : SG
- o Chef contrôleur.
- o Juge au Départ et à l'Arrivée

L'homologation de l'épreuve peut être remise en cause en cas de manquement après vérification par le :

- o Le Bureau Technique Régional
- o Le Bureau Technique National.

## 1.5 INFORMATIQUE

La FFS met à disposition sur son site internet, toutes les informations sportives : <http://www.ffs.fr/ski-alpin/competitions> : le calendrier des épreuves, les résultats, les classements, les listes des officiels et des licenciés...

Vous pourrez trouver toutes les pistes homologuées du Dauphiné et les certificats d'homologations sur le site du Comité : [Comité Dauphiné](#).

- o Logiciel SkiFFS

Pour la gestion des épreuves la Fédération Française de Ski fournit gracieusement un logiciel course "SkiFFS". Il permet également la consultation des différentes listes FIS et FFS (Points coureurs) et le calendrier fédéral. Ce logiciel est disponible sur le site de son créateur [AGIL - SKI](#).

Toute épreuve dotée d'un CODEX doit être diffusée.

- o WEB FFS (Inscription des concurrents)

L'utilisation WEB FFS est possible depuis le logiciel SkiFFS ou via votre navigateur à l'adresse :

<https://inscription.ffs.fr/>,

Toute anomalie décelée dans le fonctionnement de SkiFFS ou toute demande de modification doit obligatoirement passer par le BTR. Si cette procédure n'est pas suivie, la demande ne sera pas étudiée et rejetée.

## 1.6 PARTICIPATION

Conditions de participation : [Fédération | FFS](#)

Courses de Promotion : [Fédération | FFS](#)

Coueurs de Nationalité Etrangère : [Fédération | FFS](#)

Sélectionner l'item : Participation aux Compétitions.

Vous trouverez aussi toutes les informations sur la présentation et commandes des tickets courses sur le site de la FFS [Fédération | FFS](#)

## 1.7 MEDICAL

### 1.7.1 CERTIFICAT MEDICAL

Questionnaire santé ou Certificat Médical ? les réponses sur le site de la fédération. [Fédération | FFS](#)

### 1.7.2 CONTROLE ANTI-DOPAGE

Chaque athlète mineur devra avoir sur lui lors de tout déplacement, en stage ou en compétition, une copie de cette autorisation ainsi que sa carte d'identité nationale et sa licence fédérale. [Fédération | FFS](#)

Au cours de la saison, des contrôles peuvent avoir lieu : il est conseillé aux entraîneurs des différentes catégories d'avoir la photocopie de ces documents dans leur sac. [Fédération | FFS](#)

## 1.8 RAPPORT D'ACCIDENT

Toute blessure survenue lors d'une compétition ou d'un entraînement (ski, Préparation physique) doit obligatoirement faire l'objet d'un rapport du Délégué Technique pour une compétition, de l'entraîneur ou d'un dirigeant responsable pour les autres cas.

Cette directive est applicable toute l'année.

Il est demandé aux différents responsables :

- o De remplir consciencieusement (PDF remplissable) et au plus vite le rapport d'accident. L'aide des personnels de secours peut être utile en cas d'accident grave.

- De l'envoyer le plus rapidement possible au BTR du Comité pour une compétition régionale et à la FFS pour une compétition nationale.

Téléchargement du rapport d'accident : [Fédération | FFS](#) (Le document est à remplir électroniquement)

## **1.9 INSCRIPTION DES ATHLETES SUR LES LISTES FIS**

### **1.9.1 PERIODE D'INSCRIPTION**

ATTENTION : Les inscriptions ou réinscriptions doivent parvenir à la FFS par l'intermédiaire des comités régionaux dès le printemps pour la saison suivante. Une circulaire explicative (délai d'inscription, coût, année d'âge minimum...) est adressée en temps opportun aux comités régionaux C'est la FFS. Qui procède à l'activation ou à la désactivation des codes FIS des athlètes sur le logiciel FIS.

### **1.9.2 REGLES D'INSCRIPTION**

Les clubs doivent faire parvenir leurs inscriptions à la FFS par le canal de leur comité Les clubs qui sollicitent les inscriptions doivent en acquitter les frais (non remboursable quel que soit le motif).

Les clubs qui reçoivent de nouveaux coureurs du fait d'une mutation sont responsables de leurs inscriptions et supportent les droits d'inscription.

Les déclarations d'athlètes sont obligatoires pour toutes les disciplines et pour toutes les catégories d'âges dès lors qu'il s'agit d'une course internationale.

## **1.11 RESPONSABILITE DES CLUBS ET DE LEURS DIRIGEANTS**

Se référer aux informations sur le site de la FFS [Fédération | FFS](#)

## **2 ORGANISATION DES COMPETITIONS**

### **2.1 OFFICIELS**

Tous les officiels d'une course doivent être licenciés.

Il est recommandé à tous les officiels présents sur une compétition, de porter un signe distinctif permettant de les signaler et les identifier (chasubles fluo, brassards ...)

### **2.2 TABLEAU DES DENIVELEES ET NOMBRE DE PORTES**

Se référer aux informations sur le site de la FFS [Fédération | FFS](#)

### **2.3 CALENDRIER DES COURSES**

Le calendrier des courses régionales est décidé conjointement entre les clubs, le BTR et le la commission Alpine.

Note : Un seul GP Régional aura lieu chaque week-end, du 02/01 au 27/03/2022

## **2.4 ANNULATION -TRANSFERT – MODIFICATION D’UNE EPREUVE**

Il est impératif pour toutes annulations, transferts et changements d’une épreuve de prévenir :

- o Les clubs ayant envoyés leurs inscriptions ;
- o Le responsable du circuit Coupe d’Argent ;
- o Le responsable calendrier effectuera les modifications nécessaires sur le calendrier fédéral ;
- o Le Délégué technique désigné sur cette épreuve.

### **2.4.1 ANNULATION**

- o Par le club en amont de la date de l’épreuve :

La décision d’annulation doit être prise au minimum, 72h avant le début de la course.

- o Par le jury le jour de la course :

La décision d’annulation est prise par le jury et entraîne :

- o Le remboursement intégral de l’inscription si la décision est prise avant le départ de la première manche. Retarder au maximum la délivrance des forfaits « remontées mécaniques »
- o Le remboursement à 50% dans les autres cas.

Les remboursements se feront uniquement par courrier la semaine suivante.

### **2.4.2 TRANSFERT**

Après la décision par un club d’annuler une épreuve, un autre club peut la reprendre à la même date.

Il est du ressort du BTR de valider ce transfert.

Au vu des délais très courts (trois jours), il est demandé à chaque club qui inscrit des coureurs d’assister le nouvel organisateur en proposant des officiels de courses.

Lors de tout changement de dates, de lieu de type d’épreuve il est impératif de garder le codex de la course originale.

### **2.4.3 MODIFICATION CHANGEMENT DE DISCIPLINE**

Les clubs organisateurs peuvent modifier la discipline technique ou changer l’ordre pour des raisons de météo ou de préparation de piste. Le club devra prévenir, au plus tard 48 h avant le jour de la course :

## **2.5 INSCRIPTIONS COURSES**

Les inscriptions doivent être faites sur WEB FFS [Fédération | FFS](#), ou sur le logiciel SkiFFS.

Les inscriptions doivent être faites uniquement par les clubs, et doivent parvenir au club organisateur deux jours avant le déroulement de l'épreuve. Les inscriptions personnelles ne sont pas autorisées.

Le jour de la course aucune inscription ne sera prise.

Pour les courses régionales, les coureurs de l'équipe Comité doivent être inscrits par leur club.

Dans les cas de modifications tardives du calendrier FIS, les cadres techniques du Comité peuvent inscrire leurs athlètes directement auprès de l'organisation.

Les inscriptions sont toujours dues par le club d'appartenance du coureur.

## 2.6 DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont dus par le club d'appartenance des coureurs. Ils sont fixés à :

- o U8 à U16      10 €
- o U16 à Masters 13€ (Grand Prix)

Le total, droit d'inscription + forfait remontées mécaniques, est limité au maximum aux montants suivants :

- o (U8) à (U16)      25 €
- o (U16) à masters 30€ (Grand Prix)

Pour toutes les catégories, les droits d'inscription sont dus pour les coureurs absents le jour de la course.

Aucune marge bénéficiaire ne doit être réalisée sur le prix des forfaits.

L'organisateur remettra à chaque club inscrit, un reçu précisant, les montants : de l'inscription, du forfait et le total.

## 2.7 PARTICIPATION FINANCIERE

Pour chaque épreuve inscrite au calendrier fédéral chaque club devra reverser au CSND :

- o Epreuve U8 > U16      100 €
- o Epreuve U16 > Master 120 €

Si le nombre des coureurs présents est inférieur à 100 pour les U8 à U16, et 120 pour les U16 à Master, la participation est fixée à 1€ par coureur présent.

Cette participation est entièrement destinée à la compétition et la gestion assurée par le CSND qui émettra les factures correspondantes.

Le Délégué a droit à un remboursement de ses frais de déplacement et de séjour d'un montant de 50 € par jour de course, et à la gratuité sur les remontées mécaniques.

## 2.8 DOCUMENTS CONSTITUTIFS D'UNE EPREUVE

Toutes les courses organisées dans le cadre du CSND, inscrites sur les calendriers fédéraux, (régionales, Nationales, FIS) sont concernées, à l'exception des épreuves de l'Ecureuil d'Or où ne figure que le logo du CSND et du club organisateur.

Les logos du CSND, de la Banque Populaire AURA (pour les épreuves trophées AURA) doivent donc figurer sur les documents suivants : affiches, plaquettes d'information, listes de départ (manche 1 et 2), résultats.

Les logos sont téléchargeables sur le site du CSND. [Comité Dauphiné](#)

Une liste de départ de la manche une sera remise :

- o A chaque responsable de club, en même temps que les dossards ;
- o Au Délégué Technique et à l'arbitre ;
- o Deux au juge au départ.

Les listes de départ de la manche deux seront remises :

- o Une au Délégué Technique et à l'arbitre
- o Deux au juge au départ

Les résultats officiels de la manche une seront affichés sur le tableau des résultats ainsi que la liste des disqualifiés, avec l'heure d'affichage.

## **2.9 RECOMPENSES**

### **2.9.1 TROPHEES**

A chaque épreuve, hormis les courses de promotion, seront récompensés, par catégorie et par sexe, les trois premiers (es) de chaque catégorie d'âge U8, U10, U14, U16, U18>U30, Masters

Pour les GP les trois premiers (es) de chaque catégorie seront récompensés (es) s'ils figurent dans les vingt premiers (es) du classement toutes catégories.

Les trophées sont à la charge du club organisateur pour toutes les compétitions à l'exception des courses du Trophée Banque Populaire AURA (U14 > U16), offerts par la Banque Populaire AURA.

### **2.9.2 LOTS**

Les organisateurs et leurs partenaires sont invités à doter leur épreuve de lots, à leur convenance, afin de rendre plus attractive la cérémonie.

### **2.9.2 PROTOCOLE**

L'organisateur procède en premier à la remise des trophées du classement toutes catégories, et ensuite au classement par catégorie. Les récompensés (es) du classement toutes catégories recevront le trophée correspondant à leur catégorie, et reviendront ensuite avec ce trophée pour la remise par catégorie.

Tous les compétiteurs doivent être présents lors de la cérémonie de remise des prix : trophées, prix, lots ne seront pas remis aux absents : les lauréats (ou leurs accompagnateurs) absents du podium ne recevront pas leur trophée.

## 2.10 TRANSMISSION DES RESULTATS

A l'issue de la course, le club organisateur doit impérativement et obligatoirement faire parvenir les résultats, à :

o Pour toutes les épreuves :

- o Par le logiciel SkiFFS, export en format normalisé, sous la supervision du Directeur Technique.

Note : Art.601.4.9.3 Après la compétition Le DT Supervise la transmission électronique et le bordereau d'homologation, tout de suite après l'épreuve.

o Pour les épreuves Coupe d'Argent Trophée Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes U14 et U16

- o Vincent JAY: [vincent.jay@bpaura.banquepopulaire.fr](mailto:vincent.jay@bpaura.banquepopulaire.fr)
- o Didier PICQ : [didierpicq@orange.fr](mailto:didierpicq@orange.fr)

o Pour les épreuves Coupe d'Argent U12

- o Fabrice FAUQUET : [fauquetfabrice@neuf.fr](mailto:fauquetfabrice@neuf.fr)
- o Didier PICQ : [didierpicq@orange.fr](mailto:didierpicq@orange.fr)
- o A l'ESF de la station qui transmettra au Syndicat des Moniteurs du Ski Français (SNMSF), si l'épreuve est homologuée pour le Ski Open Coq d'Or.

Il est conseillé de prévenir l'ESF en amont de la compétition du souhait d'homologuer l'épreuve pour les qualifications au Ski Open Coq d'Or.

Les envois au Dauphiné peuvent être accompagnés de commentaires, photos, pour une éventuelle parution dans le journal en page sportive.

## 3 REGLEMENTS SPECIFIQUES DES COMPETITIONS

### 3.1 CATEGORIES D'AGE

Voir le règlement de la FFS [Fédération | FFS](#)

### 3.2 FARTAGE DES SKIS

Pour les catégories U8 à U16 et U18 à Masters, il est interdit, pour des raisons économiques, environnementales et liées à la santé des utilisateurs d'utiliser des farts hautement fluorés (HF) lors des épreuves régionales ou nationales.



L'application sur le terrain lors d'une compétition, de tous produits destinés à améliorer le glissement des skis, est interdite exception faite des épreuves de vitesse.

Brossage, raclage des skis sur le terrain restent autorisés. [Évolution du règlement en matière de farts | FFS](#)

Pour le matériel se référer au paragraphe 3.4.3

### 3.3 CLASSIFICATION DES EPREUVES

#### 3.3.1 CLASSIFICATION

##### o U8 > U10

Niveau FFS\_SP regroupement Micro C.

Entrent dans ce regroupement, toutes les épreuves « DISTRICT » et quelques épreuves régionales, pour les catégories U8 et U10.

Les regroupements de catégorie sont autorisés. Elles ne donnent pas lieu à attribution de point.

##### o U12>U16

- o Niveau 1 : FFS\_PO / FFS\_U14 / FFS\_U16. Regroupement Coupe Bronze

Entrent dans ce regroupement, toutes les épreuves « DISTRICT » et quelques épreuves régionales pour les catégories U12>U14. Les regroupements de catégorie sont autorisés. Elles donnent lieu à attribution de points FFS Dans les cas où une épreuve Coupe d'Argent reportée doublonne avec une coupe de Bronze, la Coupe d'Argent est prioritaire.

- o Niveau 2 : FFS\_PO / ARG\_U14 / ARG\_U16. Regroupement Coupe Argent. Une seule catégorie admise par épreuve.

- o Niveau 3 : R\_PO Regroupement Coupe Argent. U 12 Uniquement

- o Niveau 4 : @ARG\_U14 Regroupement Coupe Argent. U 14 Uniquement

Elles donnent lieu à attribution de points FFS, elles comptent pour les classements généraux régionaux.

Note : pour les niveaux 2 – 3 – 4 : Seuls les coureurs licenciés au comité organisateur de ces « Coupes d'Argent » pourront y participer. Sur les Coupes d'Argent, le comité organisateur pourra toutefois accepter la participation d'un compétiteur licencié dans un autre comité. La demande devra être formulée par le comité de ski du compétiteur concerné.

##### o U16>Master ou U 18>Master Grands Prix Régionaux

Niveau FFS\_U16 et FFS\_U18 Regroupement FFS

Epreuves pour les compétiteurs des clubs des catégories U16 > Masters ou U18 > Masters.

Pour les épreuves accueillant les U16, le classement scratch ne doit pas être envoyé à la FFS.  
Deux codex (F et M) pour la catégorie U16 et deux codex (F et M) pour la catégorie U18>Mas sont créés.  
Elles donnent lieu à attribution de points FFS.

#### o Courses PROMOTION

Se référer aux informations sur le site de la FFS. [Fédération | FFS](#)

Epreuves accessibles à tous les licenciés FFS et aux détenteurs d'un ticket course

Tous les regroupements et formats de course sont possibles. Ces épreuves sont accessibles aux compétiteurs des catégories U8 > Masters.

Quel que soit le niveau ou le regroupement de toutes les courses, les clubs extérieurs au DISTRICT ou au CSND peuvent y participer sur invitation du club organisateur, du district ou du CSND.

### 3.3.2 NIVEAU ET DONNEES DE COMPETITIONS FFS

Se référer aux informations sur le site de la FFS. [Fédération | FFS](#)

## 3.4 DISPOSITIONS COMMUNES AUX CATEGORIES U8 > U16

### 3.4.1 ORGANISATION

Le premier parcours chronométré en SG et en CR est considéré comme l'épreuve officielle, sauf avis contraire du jury de course.

Pour les SG, les clubs inscrits doivent proposer au moins une personne à disposition du club organisateur, pour assumer des tâches de contrôle ou sécurité. Ne pas omettre de le signaler en même temps que les inscriptions des coureurs.

### 3.4.2 ORDRE DE DEPART

Dans toutes les épreuves, tirage au sort à la mêlée pour chaque sexe. Les filles partent en premier dans chaque manche.

Exceptionnellement, les garçons partiront avant les filles dans chaque manche

o Sur certaines épreuves Coupe d'Argent U14 et U16, et décision du coordonnateur du Comité.

o Sur décision du jury, si la sécurité des concurrentes est engagée (état de la neige, détérioration du tracé...)

Pour les secondes manches, inversion totale des dossards et tous les coureurs repartent, y compris les abandons et disqualifiés de la première manche.

### 3.4.3 MATERIEL

Equipements se référer au site de la fédération : [Fédération | FFS](#)

Pour les épreuves de SL utilisation de piquets : Ø 25 mm pour U8 > U12 et Ø 25 à 27 mm pour U14 > U16.

### 3.4.4 CLASSEMENT GENERAL

Toutes les épreuves labellisées « Coupe d'Argent comptent pour le classement

Le classement se fera comme les années précédentes sur la base des points place « Coupe du monde ».

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1	100	11	24	21	10
2	80	12	22	22	9
3	60	13	20	23	8
4	50	14	18	24	7
5	45	15	16	25	6
6	40	16	15	26	5
7	36	17	14	27	4
8	32	18	13	28	3
9	29	19	12	29	2
10	26	20	11	30	1

Les points « PLACES » des concurrents constituent le barème des points.

Sont retenus par épreuve : le résultat de la meilleure manche et le résultat de l'épreuve.

### 3.4.5 SKI OPEN COQ D'OR

Se référer aux informations sur le site de la FFS [Coq d'Or | FFS](#)

### 3.4.6 TROPHEE BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES

(Catégories U14 > U16) La Banque Populaire des Alpes est le partenaire officiel du CSND

Le cahier des charges implique le respect par les clubs organisateurs des conditions suivantes :

- o Utiliser les dossards BP AURA pour les concurrents, le dossard rouge de leader, et les trois dossards Podium pour la remise des prix ;
- o Disposer une banderole BP AURA derrière le podium pour la remise des récompenses ;
- o Prévoir deux forfaits « remontées mécaniques » pour les représentants de la Banque, si possible sur tout le domaine skiable ;
- o Rappeler le soutien de la banque pendant la course et lors des remerciements avant la remise des prix ;
- o Inclure dans le nom de l'épreuve l'appellation, TROPHEE BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES.

Rappel : Ne pas oublier les logos de la banque, du CSND. Les dossards et matériels BPAURA sont à retirer et à ramener au CSND. Contact : [contact@neigedauphine.com](mailto:contact@neigedauphine.com)

### 3.4.7 MANCHE SPRINT

Ne s'applique que sur les catégories U14 & U16.

Sur toutes les courses Trophées BP AURA, à l'issue des deux manches, une troisième manche sera organisée : même tracé que la seconde manche : en aucun cas cette manche ne sera retracée.

Cette troisième manche est une épreuve FFS SP, non homologable : elle est généralement appelée « manche sprint ».

Il est obligatoire d'attribuer un Codex différent de la course officielle.

Seront sélectionnés treize filles, et vingt-cinq garçons.

Le logiciel SkiFFS détermine les qualifiés et établit les listes de départ

En pratique les critères à appliquer sont :

Manche sprint Dames : Manche 1 : **5** ; Manche 2 : **5**; Total des deux : **3**

Manche sprint Hommes : Manche 1 : **10** ; Manche 2 : **10** ; Total des deux : **5**

### **3.4.8 FINALES**

Ces finales sont ouvertes à tous les coureurs du CSND. Les qualifications pour le tableau final se feront selon le classement général du trophée Banque Populaire AURA.

Seront qualifiées trente-deux filles et trente-deux garçons.

### **3.4.9 RECOMPENSES**

La remise des prix sera organisée par la Commission Alpine, avec le parrainage de La Banque Populaire AURA et autres partenaires

Pour chaque épreuve des Coupes d'Argent, les trophées sont offerts par la Banque Populaire AURA

Les clubs organisateurs sont chaleureusement incités à compléter les dotations officielles, selon leurs possibilités.

A l'issue des finales, seront récompensés,

- o Les podiums du parallèle ;
- o Les meilleurs classés Filles et Garçons du classement général régional ;
- o Les meilleurs classés Filles et Garçons de la Coupe du Dauphiné.

### **3.5 CATEGORIES U8 > U10**

Il n'y a pas d'épreuve donnant lieu à un classement régional pour ces deux catégories.

Elles sont classées :

- o Niveau : FFS\_SP (FFS sans point)
- o Regroupement : Micro-C (Micro-Coupe)

Dans les épreuves district, ces épreuves peuvent, quelquefois, être associées aux U12. Néanmoins l'écart de plus d'une catégorie n'est pas conseillé sur un même tracé : U8 >U10 ; U10 > U12.

Quelques rassemblements régionaux classés en Micro-Coupe, et les épreuves Promo sont ouverts à tous les coureurs licenciés :

Les tracés doivent favoriser l'adaptabilité, les variations de rythme tout en conservant de la fluidité et du glissement.

L'utilisation de ski de GS est recommandée.

### **3.6 CATEGORIE U12**

Responsable Coupe d'Argent : Fabrice FAUQUET : [fauquetfabrice@neuf.fr](mailto:fauquetfabrice@neuf.fr)

#### **3.6.1 NIVEAU**

Les épreuves sont classées :

- o FFS-PO (majorité des épreuves).
- o R\_PO. Deux épreuves sont programmées selon ce format
- o Regroupement : Coupe Bronze pour les épreuves District
- o Regroupement : Coupe Argent pour les épreuves CSND.

#### **3.6.2 COURSE PAR EQUIPE**

Les clubs envoient leurs inscriptions sans former d'équipes. Les clubs n'ayant pas un effectif suffisant peuvent se regrouper par affinité avec d'autres clubs et avertir le club organisateur aux moments des inscriptions. A défaut, le regroupement se fera le jour de la course.

Sont retenus pour le classement :

- o Les quatre meilleurs temps de la manche une, filles ou garçons
- o Les quatre meilleurs temps de la manche deux, filles ou garçons

#### **3.6.3 COMBI-SAUT**

Pour les épreuves de saut, l'utilisation de skis de GS est obligatoire.

C'est une épreuve combinée : une manche de GS et une manche de saut sur tremplin spécifique.

Le classement et les calculs sont faits par le logiciel SkiFFS.

Pour l'épreuve de saut, un ou deux sauts d'entraînement sont autorisés et un ou deux sauts « officiels » : Le meilleur des deux sauts sera retenu pour le classement.

#### **3.6.4 CLASSEMENT GENERAL REGIONAL**

Toutes les épreuves labellisées Coupe d'Argent, comptent pour ce classement.

Barème et calcul se référer au paragraphe 3.4.4

Les épreuves retenues :

- o Le meilleur résultat des GS ;
- o Le meilleur résultat des SL ;
- o Le résultat du SG ;
- o Le résultat du CS ;
- o Le résultat de la manche de qualification du Skicross.

### **3.7 CATEGORIE U14**

Responsable Coupe d'Argent : Didier PICQ : [didierpicq@orange.fr](mailto:didierpicq@orange.fr)

#### **3.7.1 NIVEAU**

Les épreuves sont classées :

- o FFS\_U14 pour les épreuves districts (Coupe de Bronze)
- o ARG\_U14 pour les épreuves CSND (Coupe d'Argent). Une épreuve est programmée selon ce format, elle donne lieu à une pénalité bonifiée.
- o Regroupement : Coupe B pour les épreuves Districts
- o Regroupement : Coupe A pour les épreuves CSND.

#### **3.7.2 EQUIPEMENT**

Pour les épreuves de Skicross, les combinaisons sont interdites.

#### **3.7.3 COMBI-SAUT**

C'est une épreuve combinée : une manche de GS et une manche de saut sur tremplin spécifique. Le Classement et les calculs sont faits par le logiciel SkiFFS.

Pour les épreuves de saut, l'utilisation de skis de GS est obligatoire.

Pour l'épreuve de saut, un ou deux sauts d'entraînement sont autorisés et un ou deux sauts « officiels » : Le meilleur des deux sauts sera retenu pour le classement.

#### **3.7.4 CLASSEMENT GENERAL REGIONAL TROPHÉE BANQUE POPULAIRE AURA**

Sur les résultats des épreuves labellisées Coupe d'Argent, Trophée Banque Populaire AURA seront prises en compte,

- o Le meilleur résultat des GS
- o Le meilleur résultat des SL
- o Le meilleur résultat des SG
- o Le meilleur résultat des SC
- o Le résultat du CS

o Le résultat de la manche de qualification du skicross

Barème et calcul se référer au paragraphe 3.4.4

### **3.7.5 BEN'J (Championnat de France U14)**

Se référer aux informations sur le site de la FFS. [Fédération | FFS](#)

Les athlètes seront sélectionnés lors d'une réunion avant les épreuves du BEN'J, réunion où seront présents le Président de la commission alpine, le responsable du circuit, les entraîneurs du CSND et les entraîneurs de club concernés.

Le classement régional est un des critères de sélection et les quotas ne seront pas obligatoirement remplis.

L'organisation est assurée par les cadres techniques du CSND, pour le transport, l'hébergement, et l'encadrement.

Ils seront assistés par les clubs ayant des coureurs sélectionnés, avec la mise à disposition de minibus, matériels, entraîneurs. Ils en sont remerciés par avance.

L'équipement des compétiteurs doit être en parfait état, prêt à l'emploi.

### **3.7.6 EPREUVES INTERNATIONALES**

Se référer aux informations sur le site de la FFS. [Fédération | FFS](#)

## **3.8 CATEGORIE U16**

Responsable coupe d'Argent : Didier PICQ : [didierpicq@orange.fr](mailto:didierpicq@orange.fr)

### **3.8.1 NIVEAU**

Les épreuves sont classées :

o Niveau : FFS\_U16 ou ARG\_U16

o Regroupement : Coupe B pour les épreuves Districts

o Regroupement : Coupe A pour les épreuves CSND.

### **3.8.2 SUPER COMBINE**

Cette épreuve additionne les résultats du SG et d'une manche de SL

### **3.8.3 CLASSEMENT GENERAL REGIONAL BANQUE POPULAIRE AURA**

Sur les résultats des épreuves labellisées Coupe d'Argent, seront prises en compte

o Les deux meilleurs résultats des GS

o Les deux meilleurs résultats des SL

o Le meilleur résultat des SG

o Le meilleur résultat du SC

Barème et calcul se référer au paragraphe 3.4.4

### **3.8.4 COURSES NATIONALES**

Se référer aux informations sur le site de la FFS. [Fédération | FFS](#)

Les athlètes seront sélectionnés lors d'une réunion avant les épreuves du EO, réunion où seront présents le Président de la commission alpine, le responsable du circuit, les entraîneurs du CSND et les entraîneurs de club concernés. Les Comités ont la possibilité d'inscrire des U14 sur leur quota de base U16 à vérifier. Le classement régional est un des critères de sélection et les quotas ne seront pas obligatoirement remplis. L'organisation des déplacements est assurée par les cadres techniques du CSND, pour le transport, l'hébergement, et l'encadrement.

Ils seront assistés par les clubs ayant des coureurs sélectionnés, avec la mise à disposition de minibus, matériels, entraîneurs. Ils en sont remerciés par avance.

L'équipement des compétiteurs doit être en parfait état, prêt à l'emploi.

### **3.8.5 EPREUVES INTERNATIONALES**

Se référer aux informations sur le site de la FFS. [Fédération | FFS](#)

## **3.9 CATEGORIE U16/U18 > MASTERS**

Toutes les épreuves organisées sont des Grands Prix Régionaux.

### **3.9.1 PARTICIPATION DES U16**

Les U16 peuvent être inscrits à tous les GP à condition :

Qu'aucune épreuve Coupe A du CSND de la catégorie U16 ne soit programmée ce week-end là

Qu'aucune épreuve district de la catégorie U16 ne soit programmée, ce week-end là, dans le District où se déroule le GP. Cette condition concerne uniquement les U16 de ce district.

### **3.9.2 LIMITATION DU NOMBRE DE CONCURRENTS**

Pour des raisons d'équité sportive et de sécurité, le nombre maximal de concurrents (H+D) admissible sur un même tracé est limité à 180

Au-delà, le recours à un deuxième tracé est obligatoire.

Les jours précédant la course, le club organisateur, pour des raisons justifiées (insuffisance de neige...) peut aussi : exclure les U16



### 3.9.3 ORDRE DE DEPART

On applique les règles du RIS [Fédération | FFS](#) selon la dernière liste des points FFS en vigueur.

Liste de départ de la première manche :

- o Un premier groupe rassemblant les quinze concurrents ayant la meilleure note FFS, tirés au sort pour l'ordre de départ ;
- o Un deuxième groupe, rassemblant les concurrents classés partent dans l'ordre croissant de leur note FFS ;
- o Un troisième groupe, rassemblant les concurrents n'ayant pas de point FFS tirés au sort.

Liste de départ deuxième manche :

- o Tous les coureurs recourent : les abandons et disqualifiés de la première manche pourront, s'ils le souhaitent- participer à la deuxième manche.
- o Les trente meilleurs classés de la première manche partent dans l'ordre inverse des temps ;
- o Les autres compétiteurs classés de la première manche partent ensuite dans l'ordre des temps de la première manche.
- o Les abandons et disqualifiés de la première manche partiront après le dernier classé, dans l'ordre inverse de leur dossard, chez les dames, chez les hommes. Ils ne figureront pas dans le classement général.

Dans le cas d'un deuxième parcours accordé à l'un des concurrents normalement qualifié, ce départ aura lieu avant le premier des coureurs ABD ou DSQ.

Le passage du chef des juges de porte, dans le cadre de sa mission de fin de manche, aura valeur de fin de course.

L'organisateur s'engage alors à maintenir en place les dispositifs de sécurité et de secours habituels.

### 3.9.4 ORDRE DE DEPART PARTICULIER

Le jury de compétition prendra toutes dispositions permettant de favoriser le départ des concurrents handisport et sport adapté, licenciés FFS, participant à nos compétitions. Ces concurrents devront toutefois se signaler au moment de leur inscription.

Ils s'élanceront après les ouvreurs et avant le premier concurrent dont ils seront séparés par un intervalle de temps majoré.

Cette mesure s'applique pour les deux manches

### 3.10 ESPRIT RACING

Se référer au site de la Fédération : [Fédération | FFS](#)

Ce circuit est ouvert aux athlètes dès la catégorie U21.

Pour plus amples informations, contacter Didier PICQ : [didierpicq@orange.fr](mailto:didierpicq@orange.fr)

Deux événements dans le Dauphiné cette année : Chamrousse et Collet d'Allevard organisé par le SC La Rochette SA.

### 3.11 COUPE DE LA FEDERATION

Se référer au site de la Fédération : [Fédération | FFS](#) (info 2021)

C'est une épreuve de niveau national, organisée sur deux jours par la FFS.

Elle aura lieu les 9 Avril et 10 Avril 2022, à l'Alpe d'Huez.

#### 3.11.1. CONDITIONS POUR PRETENDRE A UNE PRE-SELECTION PAR SON COMITE DE SKI :

En attente des informations pour les épreuves de 2022

Les conditions de pré-sélections étaient en 2021 :

- Être titulaire d'une Licence Carte Neige Compétiteur en cours de validité
- Ne pas faire partie d'un Collectif National (sans considération de la discipline).
- U14 : Ne pas être qualifié pour les Championnats de France BEN'J de la saison en cours.
  - Être crédité d'une valeur de points FFS  $\geq 100$
- U16 : Ne pas être inscrit aux championnats de France U16 (épreuves techniques)
  - Être crédité d'une valeur de points FFS  $\geq 70$
- U18/U21/U30 : Ne pas être qualifié pour les Championnats de France Elite de Ski
  - Ne pas être crédité de moins de 95 points FIS
  - Être crédité d'une valeur de points FFS  $\geq 70$

#### 3.11.2 INSCRIPTIONS

Au mois de mars, les clubs et les licenciés compétiteur devront confirmer leur participation, (s'ils sont qualifiés) aux Finales. Le mode d'inscription se fera par SkiFFS Tout licencié n'ayant pas rempli cette obligation sera sorti des listes de sélection.

Catégories concernées : U14, U16, et U18 à U30 forment une seule catégorie.

La FFS a alloué au CSND un quota de :

- Catégories U14 et U16, 10 Dames et 10 Hommes.
- Catégories U18 à U30, 8 Dames et 8 Hommes

#### 3.11.3 SELECTIONS

Les épreuves labellisée « CFFS seront le support des épreuves de sélection »

- U16 : les épreuves retenues : 2 GS et 2 SL
- U14 : les épreuves retenues : 2 GS et 2 SL

o U18>U30 : Les GP avec le label : 6 GS et 6 SL

Les épreuves retenues vont du 02/01/22 aux 27/03/22.

Pour toutes les catégories, la base de calcul sera le barème régional se référer au paragraphe 3.4.4.

Seront retenus les deux meilleurs résultats (classement de l'épreuve) en SL et en GS.

La participation des athlètes qualifiés(es), devra être confirmée par leur club, avant le 27/03/2022, auprès de Didier PICQ : [didierpicq@orange.fr](mailto:didierpicq@orange.fr).

Mise en ligne de la liste des préinscrits : 01 Avril 2022

Réattribution des places disponibles aux Comités : 06 Avril 2022

### **3.12 RAPPEL REGLEMENT POUR TOUTES LES CATEGORIES**

Rappel de la règle en GS : en cas de faute de passage de porte, après avoir stoppé son parcours (chute), d'un piquet enfourché : le coureur ne doit en aucun cas continuer sa course dans les portes il doit sortir du tracé et s'arrêter.

En cas de non-respect de cette règle (article 614.2, 628, 629 et 661 du RIS), le jury pourra prendre la décision d'interdire le départ de la 2<sup>ème</sup> manche au coureur fautif ou appliquer une sanction plus lourde.

### **3.13 EPREUVES INTERNATIONALES**

Se référer au site de la Fédération : [Fédération | FFS](#)

Responsable du circuit FIS Dames Alexis WENZEL.

Responsable du circuit FIS Hommes : Arnaud DELCANT.

#### **3.13.1 LICENCES**

Pour participer à une épreuve FIS, tout coureur doit être titulaire :

- o D'une licence carte neige compétition de la FFS.
- o D'une licence FIS.

#### **3.13.2 INSCRIPTIONS AUX EPREUVES FIS**

Les athlètes de l'équipe du CSND sont inscrits par le responsable du circuit.

Pour les places laissées vacantes, dans la limite des quotas du Comité Dauphiné, les demandes d'inscription sont à adresser au Coordonnateur FIS François JOURDAN [fjourdan38@gmail.com](mailto:fjourdan38@gmail.com), au plus tard soixante-douze heures avant la clôture des inscriptions, avec Nom et Prénom, matricule et point FIS.

#### **3.13.3 DEPLACEMENTS**

Ils sont organisés par les cadres techniques, pour les athlètes de l'équipe Comité.

Pour les autres sélectionnés, les clubs pourvoient au transport et à l'hébergement de leurs coureurs.

### 3.13.4 FIS CITADINES

Se référer au site de la Fédération : [Fédération | FFS](#)

Ces épreuves sont réservées aux athlètes ayant le statut « Citadin ». Toutefois, les comités disposent d'un quota qui varie selon la participation des coureurs étrangers inscrits.

Les inscriptions sont à faire sur le site WebFFS pour les clubs citadins

Pour les clubs alpins les demandes d'inscription sont à adresser au Coordonnateur FIS Citadine ; Philippe GOZZI [philippe.gozzi@gozzi-sport2000.com](mailto:philippe.gozzi@gozzi-sport2000.com) au plus tard, soixante-douze heures avant la date de clôture des inscriptions, avec Nom et Prénom, matricule et point FIS.